



Garantie limitée

Le vendeur certifie à l'acquéreur original que les produits qu'il fabrique et fournit ne présentent aucun vice de matériau ou de main-d'œuvre pendant une période d'un (1) an à compter de la date de réception par l'utilisateur. Les moniteurs, ordinateurs et autre matériel informatique fournis mais non fabriqués par PACE font l'objet d'une garantie à part accordée par leur fabricant, et ne sont pas inclus dans la présente garantie.

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale du fonctionnement normal, les réparations ou les remplacements effectués suite à une utilisation, une application, une manipulation ou un entreposage inappropriés. Les consommables tels que les pannes, les éléments chauffants, les filtres, etc. qui s'usent lors de l'utilisation normale sont exclus de la garantie. Le non respect des opérations d'entretien recommandées, toute modification ou réparation effectuée au mépris des directives du vendeur ainsi que le retrait ou l'altération quelconque des plaques signalétiques annulent la présente garantie. Seul l'acquéreur original bénéficie de cette garantie et les exclusions et les restrictions qu'elle comporte s'appliquent à toutes les personnes physiques et morales.

LE VENDEUR N'OFFRE PAS D'AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, ET NE SAURAIT GARANTIR LA VALEUR MARCHANDE NI L'APTITUDE DU MATÉRIEL À UN USAGE PARTICULIER.

Le vendeur répare ou remplace, à sa discrétion, tout produit défectueux dans ses locaux ou dans tout autre lieu à sa convenance et sans frais pour l'utilisateur ou il fournit gratuitement à l'utilisateur les pièces nécessaires pour un montage sur site à condition que ce dernier prenne les frais et risques de montage à sa charge. L'utilisateur a la charge de tous les frais d'expédition de matériel à destination du vendeur ou vers tout autre lieu qui lui est indiqué pour obtenir une réparation effectuée sous garantie.

SAUF CIRCONSTANCES INDIQUÉES CI-DESSUS, ET À MOINS QUE LA LOI EN VIGUEUR NE L'Y OBLIGE, LE VENDEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE RUPTURE DES CONDITIONS DE GARANTIE OU D'AUTRES RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS OU À LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR, DANS LE CADRE DE PERTES OU DE DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, CONSÉCUTIFS OU ACCIDENTELS, OCCASIONNÉS PAR OU SURVENANT EN RELATION AVEC N'IMPORTE LEQUEL DE SES PRODUITS.

Le service après-vente de la garantie peut être obtenu en contactant PACE ou l'un des revendeurs PACE locaux agréés figurant dans la liste ci-dessous, afin de déterminer s'il faut renvoyer l'élément défectueux ou si les réparations peuvent être faites sur site par l'utilisateur. Toute demande d'application de la garantie ou autre réclamation concernant les produits doit être présentée avec une preuve valide d'achat et de réception, sous peine d'encourir la perte des droits relevant de la présente garantie par l'utilisateur.

Point de contact des utilisateurs aux États-Unis :

PACE, INCORPORATED
9030 Junction Drive
Annapolis Junction, Maryland 20701
Tél. : 301-317-3588
Facs. : 301-498-3252

Point de contact des utilisateurs en EUROPE :

PACE EUROPE LIMITED
13 Tanners Drive
Blakelands, Milton Keynes
MK14 5BU
Royaume-Uni
Tél. : (44) 1908 277666
Facs. du SAV : (44) 1908 277 777

Point de contact pour les autres utilisateurs : Revendeur PACE local agréé :

PACE Incorporated se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations contenues dans le présent manuel, à tout moment et sans préavis.